

SOLIGNAC

INFO
MUNICIPALE



juin 2016



Le mot du Maire



Madame, Monsieur, Chers Solignacois,

Il y a quelques semaines nous votons le Compte Administratif 2015 de la commune. A suivi la préparation du Budget Primitif 2016 à laquelle était convié l'ensemble des Conseillers Municipaux. Compte-tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement due à notre volonté de donner la priorité à l'éducation et à l'enfance (T.A.P. de qualité, construction du Pôle jeunesse, changement de gestionnaire de l'A.L.S.H.) et de la baisse de nos recettes (baisse des dotations de l'Etat), une majoration, très modérée, 1% des taux d'imposition, a été proposée.

Ce budget, établi à l'équilibre sans faire appel à l'emprunt et toujours avec le souci de dépenser moins, permet de solder certains projets terminés ou en fin de réalisation et de programmer d'autres travaux tout en se faisant accompagner des aides possibles et notamment de l'aide exceptionnelle de l'Etat aux investissements locaux. Résultat du vote pour cet ensemble (taux d'imposition et budget primitif) : 15 voix pour, 4 voix contre.

Comme je l'ai annoncé lors du Conseil Municipal du 12 avril dernier, le projet d'aménagement du bourg entre l'Abbatiale et le Pôle Jeunesse ne pourra pas être réalisé comme prévu en 2016, l'enveloppe voirie de Limoges Métropole a déjà été utilisée pour des travaux d'urgence : sécurisation de la route de Villebon, entretien des routes, effondrement rue du 11 Novembre. Les travaux pourraient commencer fin 2017 et se terminer début 2018 (coût imputé sur deux exercices).

Le 13 mai dernier, en présence de nombreux invités, dont le Président de Limoges Métropole Gérard VANDENBROUCKE, la Vice-Présidente du Conseil Départemental Annick MORIZIO, nous inaugurons les travaux d'aménagement des places Georges Lemaigre Dubreuil et du 8 Mai 1945.

C'est une grande satisfaction, pour moi, d'avoir pu mener avec mon équipe municipale, et grâce à la collaboration efficace de l'Agglomération de Limoges Métropole, ce réaménagement. Ce projet avait été évoqué à plusieurs reprises lors des précédentes mandatures (2 ou 3) mais n'avait jamais abouti pour des raisons diverses à chaque fois.

De nombreux autres dossiers, tels que travaux au restaurant scolaire, aménagement d'un gîte d'étape, réhabilitation énergétique de certains bâtiments, révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), dénominations des voies, rénovation du moulin des Quatre, progressent dans leur réalisation. Ils permettent de conserver et enrichir notre patrimoine.

Ce bulletin municipal, édité à destination de chaque foyer, retrace les actions, les animations, la vie de notre commune de Solignac.

Bonne lecture à tous.

Bien cordialement,
Yvette AUBISSE

SOMMAIRE

Le mot du Maire

P 1

- Conseils municipaux
- Réorganisation de la mairie

P 2

- Compte administratif 2015

P 3 et 4

- Budget 2016

P 5

- Inauguration des places
- Quels sont ces panneaux ?

P 6

- Travaux
- Opération pigeons

P 7

- Passage de relais
- Etat civil

P 8 et 9

- Plan Local d'Urbanisme

P 10

- Urbanisme :
déclaration de travaux
- Deux nouvelles entreprises

P 11

- Multi-accueil 1, 2, 3... Soleil
- RAM Croque-Lune

P 12

- Stop aux crottes de chiens
- Un sauvetage périlleux

P 13

- Tour du Limousin : sécurité
- Protection judiciaire de la jeunesse

P 14 et 15

- Les pages de l'agglo

P 16

- Charte de vie associative
- Association de pêche

P 17

- Office de Tourisme

P 18

- Comité de Jumelage
- Aïkido

P 19

- USSV : une équipe féminine

P 20

- Tennis Club Val de Briance
- Les Amis de Solignac

P 21

- La page mag'

P 22

- Agenda des manifestations

Responsable de la publication : Yvette Aubisse

Responsable de la rédaction : Marie-Claude Naudon

Couverture : Alain Lafeuille

Photos : Mairie de Solignac, Edmond Laubat,
Alexandre Porthault, RAM Croque-Lune,
association de pêche.

Conception : Bureau de dessin D. VALLE
Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX
Tél. 05 55 70 32 84 - valle.d.pro@wanadoo.fr

Illustrations : Fotolia

Bulletin imprimé sur papier recyclé.

Conseils municipaux : à retenir

2 février 2016 :

Conseil Municipal consacré à l'étude de faisabilité des communes nouvelles.
Voir le communiqué inséré dans le bulletin municipal de janvier 2016.

Vote : 15 contre ; 4 pour

1^{er} mars 2016 :

Vote du compte administratif 2015 (voir page 2) : 15 pour ; 2 abstentions

Vote de l'affectation du résultat 2015 : unanimité

Approbation du compte de gestion : unanimité

12 avril 2016 :

Vote des taux d'imposition, augmentation de 1% des taux : 15 pour ; 4 contre

Vote du budget primitif 2016 (voir pages 3 et 4) : 15 pour ; 4 contre

Réorganisation de la mairie

Une réorganisation des bureaux de la mairie a permis un gain d'espace et une meilleure fonctionnalité au sein du secrétariat.

Les adjoints ont laissé leur bureau au service comptabilité, service qui nécessite calme et concentration.

Le reste du secrétariat est partagé entre les deux autres secrétaires qui profitent ainsi d'un plus grand espace.

La salle de réunion (rez-de-chaussée de la mairie) est désormais occupée par les adjoints, mais les réunions peuvent toujours se faire au premier étage de la mairie, ainsi qu'à la maison des associations et à la Fanfare.

Ce remaniement entraîne également un changement pour les bureaux de vote qui devraient être transférés à la salle des fêtes.

Autre élément de réorganisation : depuis le 12 mai, la mairie est fermée au public le jeudi entre 14h et 18h.

En cas d'urgence, un numéro d'appel est communiqué sur le répondeur de la mairie.

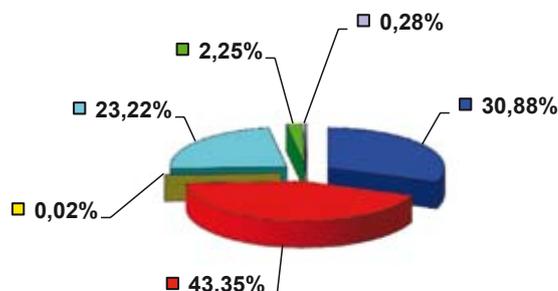
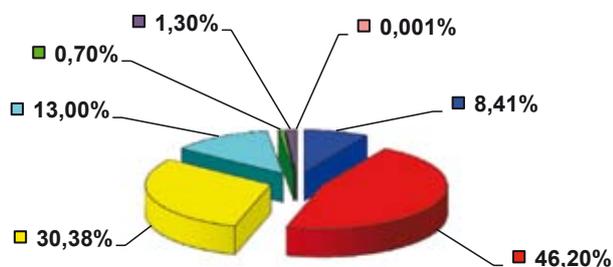
Cette opération s'est faite sans investissement financier.

Pour ce réaménagement, la collaboration du personnel du secrétariat, des élus et du personnel technique a permis d'obtenir une organisation satisfaisante pour les secrétaires.



Compte administratif 2015

Fonctionnement



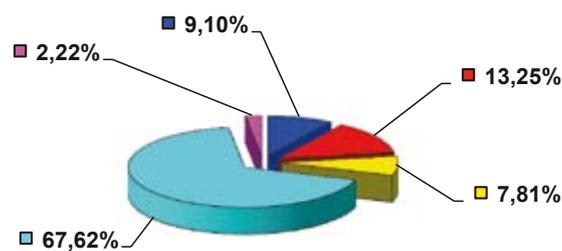
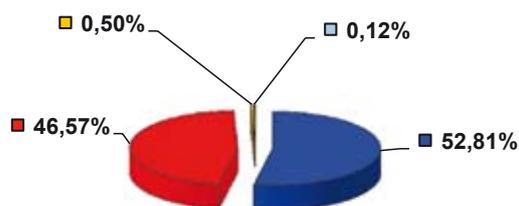
Recettes

70 Produits des services du domaine	109 459,58
73 Impôts et taxes	601 547,00
74 Dotations, subventions et participations	395 533,78
75 Autres produits de gestion courante	169 260,41
013 Atténuation de charges	9 150,12
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	16 943,96
76 Produits financiers	19,45
Total	1 301 914,30

Dépenses

011 Charges à caractère général	363 506,41
012 Charges de personnel	510 240,73
014 Atténuation de produits	176,65
65 Autres charges de gestion courante	273 341,85
66 Charges financières	26 491,75
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	3 336,00
Total	1 177 093,39

Investissement



Recettes

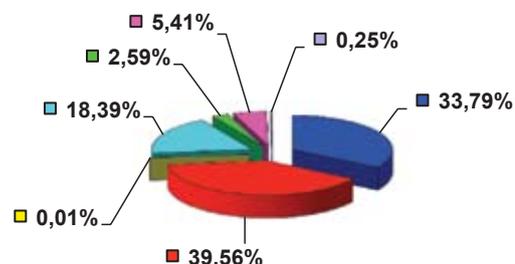
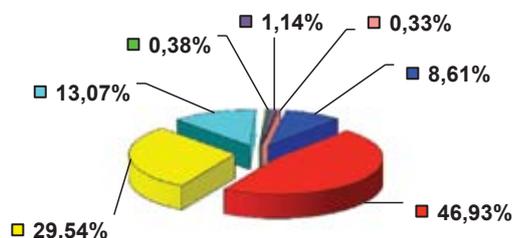
10 Dotations, Fonds divers et réserves	353 771,38
13 Subventions d'investissement	311 939,24
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	3 336,00
16 Emprunts et dettes assimilés	836,00
Total	669 882,62

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées	69 456,45
20 Immobilisations incorporelles	101 170,74
21 Immobilisations corporelles	59 620,77
23 Immobilisations en cours	516 240,87
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	16 943,96
Total	763 432,79

Budget 2016

Fonctionnement : 1 315 581,92 €



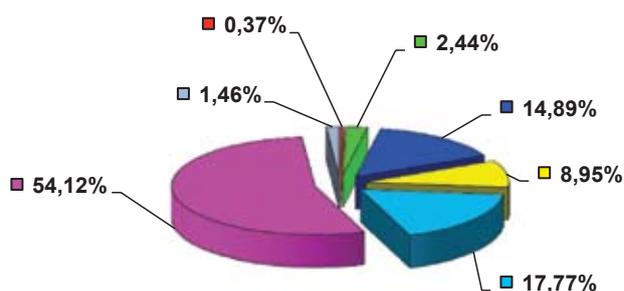
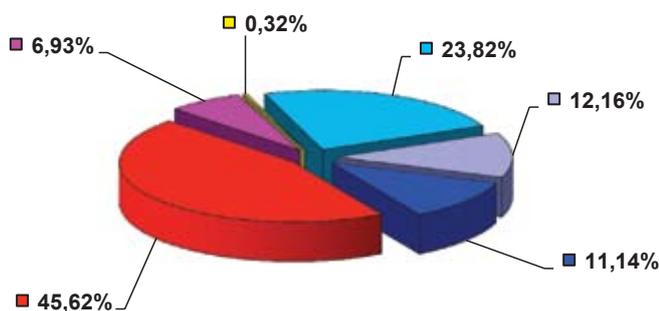
Recettes

70 Produits des services du domaine	113 297,00
73 Impôts et taxes	617 350,00
74 Dotations, subventions et participations	388 628,00
75 Autres produits de gestion courante	172 000,00
013 Atténuation de charges	5 000,00
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
002 Résultat reporté	4 306,92
Total	1 315 581,92

Dépenses

011 Charges à caractère général	444 500,00
012 Charges de personnel	520 400,00
014 Atténuation de produits	177,00
65 Autres charges de gestion courante	241 899,00
66 Charges financières	34 100,00
23 Virement section d'investissement	71 169,92
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	3 336,00
Total	1 315 581,92

Investissement : 1 027 680,38 €



Recettes

10 Dotations, Fonds divers et réserves	114 500,00
13 Subventions d'investissement	468 851,03
021 Virement section de fonctionnement	71 169,92
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	3 336,00
001 Résultat reporté	244 823,43
1068 Affectation réserves	125 000,00
Total	1 027 680,38

Dépenses

10 Dotations, fonds divers, rés.	3800,00
20 Immobilisations incorporelles	25 080,00
204 Subventions d'équipements versées	153 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	92 000,00
21 Immobilisations corporelles	182 614,00
23 Immobilisations en cours	556 186,38
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
Total	1 027 680,38

Budget primitif

Selon la procédure habituelle, la commission des finances ouverte à tous les conseillers municipaux a procédé à la préparation du budget au cours de trois réunions :

- section de fonctionnement.
- examen des dossiers de demandes de subventions.
- section d'investissement, réflexion sur les taux d'imposition à retenir, arrêt du projet des deux sections du budget primitif.

1. Taux d'imposition

Ils n'ont pas augmenté depuis 2011. Or nous devons faire face à une augmentation des charges de fonctionnement due à notre volonté de donner la priorité à l'éducation et à l'enfance : offrir des prestations de qualité dans le cadre des TAP depuis la rentrée 2014 et de la garderie éducative génère un coût à la charge de la commune de l'ordre de 41 000 euros. Le changement de gestion de l'accueil de loisirs, suite au retrait de Briance-Loisirs, entraîne un surcoût de 10 000 euros environ.

Dans le même temps la baisse des dotations de l'Etat en 2016 génère une baisse de nos recettes de fonctionnement d'environ 22 000 euros. Nous souhaitons cependant préserver le plus possible notre capacité d'autofinancement permettant la poursuite de nos investissements. Ne pas exercer une pression fiscale excessive et limiter le recours à l'emprunt éventuel conduit à une augmentation très modérée des taux de 1% et donc à une augmentation modique de l'impôt mis à la charge des contribuables.

- La taxe d'habitation passe de 14,30% à 14,44%.
- La taxe foncière sur le bâti passe de 17,74% à 17,92%.
- La taxe foncière sur le non bâti passe de 63,05% à 63,72%.

L'étude des taux des communes de Limoges Métropole démontre que nous sommes dans la moyenne des taux retenus après avoir été pendant de nombreuses années dans la fourchette haute.

2. Section de Fonctionnement

La section est à l'équilibre à hauteur de 1 315 581 € (1 259 442 € en 2015). Les subventions aux associations ayant une action reconnue sur la commune ont été maintenues au niveau de 2015. Les dépenses prévues sont en augmentation par rapport au réalisé de 2015 :

- charges à caractère général : 444 500 € / 363 506 €
- charges de personnel 520 400 € / 510 240 €

La ligne « autres charges courantes » passe de 273 341 € à 241 899 €, cette baisse étant compensée par la forte hausse des charges à caractère général du fait notamment du changement de gestion de l'accueil de loisirs.

Les recettes de fonctionnement augmentent légèrement. Cette hausse est due à la dynamique des bases fiscales et à une légère augmentation du taux ainsi qu'au montant du FPIC attribué (fonds intercommunal et communal) : 1 315 581 € / 1 301 914 €

3. Section investissement : équilibrée à hauteur de 1 027 680 €

Les recettes intègrent le résultat reporté de 2015 : 244 823 €

L'affectation du solde positif du fonctionnement 2015 : 125 000 €

Prévision solde fonctionnement 2016 : 71 169 €

Les investissements prévus concernent les travaux d'achèvement de la place (rénovation des WC publics notamment), l'aménagement du gîte d'étape au-dessus du Solilès, une partie des travaux prévus au moulin du pont et des travaux de réhabilitation énergétique sur l'ensemble immobilier comprenant l'école Val de Briance, la cantine et la salle des fêtes. Cette réhabilitation est prévue dans le cadre de l'aide exceptionnelle de l'Etat aux investissements locaux.

Inauguration des places Georges Dubreuil et du 8 mai 1945

Les travaux sont terminés depuis plusieurs mois mais la municipalité a attendu l'aménagement définitif de l'espace pour inaugurer officiellement ce nouveau lieu de vie : plantation des vivaces et des fleurs d'été, mise en place du mobilier urbain.

Le vendredi 13 mai dernier, les 2 places ont donc été inaugurées en présence de Gérard Vandembroucke, président de la communauté d'agglomération Limoges Métropole, d'Annick Morizio, députée suppléante, 1^{ère} vice-présidente du Conseil Départemental et conseillère générale du canton, du major Garcia, commandant de la communauté de brigades, d'Yvette Aubisse, maire, des élus municipaux de Solignac et d'autres communes environnantes, des représentants des différents services de Limoges Métropole.

Projet resté dans les cartons depuis plusieurs mandats, la réfection de la place G. Dubreuil est devenue une réalité. La place du 8 mai y a été associée pour créer un seul espace où le piéton est privilégié. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 kms/heure. Le stationnement, qui s'effectuait jusque-là de



manière un peu anarchique, a été amélioré grâce aux emplacements délimités qui permettent un gain de place. De plus, l'Office de Tourisme est plus visible des touristes. Enfin, les pétanqueurs ont retrouvé leur terrain et se réunissent régulièrement.

Coût des travaux

Le montant global de l'opération 830 000 € T.T.C. se répartit entre L.M. pour 568 800 € comprenant la voirie, l'assainissement, les eaux pluviales et l'éclairage public et la commune de Solignac pour 261 200 € comprenant les travaux d'aménagement qualitatifs, d'espaces verts et de génie civil des réseaux souples.

A cela, il faut déduire les subventions obtenues du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour L.M. et du Conseil Départemental et de l'Etat pour la Commune, soit au total environ 300 000 €.



Quels sont ces nouveaux panneaux visibles sur la rue du 11 novembre 1918 ?

« Zone de rencontre »

La zone de rencontre est définie dans le Code de la Route comme une section (ou un ensemble de rues) à priorité piétonne : ouverte à tous les modes de circulation, les piétons peuvent s'y déplacer sur toute la largeur de la voirie en bénéficiant de la priorité sur l'ensemble des véhicules.

Pour assurer la cohabitation de tous les usagers, la vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.

Travaux

Le gîte de randonneurs

Les travaux de transformation de l'ex-maison Cartier (au-dessus du Solilès) en gîte pouvant accueillir jusqu'à 9 randonneurs ont débuté en mars.

Cette opération confiée à l'entreprise ALEAS, entreprise d'insertion professionnelle, va permettre de mettre les gîtes en location dès le mois de juillet.

Les aménagements intérieurs ont été réalisés par nos services techniques.



Sur la place

Les employés ont procédé au réaménagement de l'espace à l'angle de la place Georges Dubreuil, de la rue des Vignes et de la rue de L'Hôpital.

Opération « Pigeons »

Comme chaque année, la commune a renouvelé l'opération de capture de pigeons. Elle a eu lieu à la mi-mai et une centaine de pigeons a été capturée.

Merci aux habitants qui autorisent le piégeage sur leurs propriétés.

Si d'autres personnes sont intéressées par la capture de pigeons à leur domicile, elles peuvent se manifester auprès du secrétariat.



Passage de relais

Fabrice RECORD à
Annie REBIERE-MERZEAU



En début de mandat, d'un commun accord, une délégation temporaire de 24 mois avait été donnée à Fabrice RECORD. En qualité de Conseiller Délégué, il devait intervenir dans les domaines suivants :

- Mise en place des rythmes scolaires,
- Changement de fonctionnement de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement),
- Mise en route du foyer des ados avec un éducateur, et leur suivi.

Le terme de la délégation est arrivé à échéance. Depuis le 1^{er} juin dernier, elle est confiée à Annie REBIERE-MERZEAU, Conseillère Municipale, afin de poursuivre les travaux commencés et prévus. Elle est nommée « Conseillère Déléguée ».

Annie est déjà investie dans l'organisation et l'animation des T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) et anime, bénévolement, certaines activités.

Nous lui souhaitons bon courage pour sa nouvelle mission.

Et nous adressons, une nouvelle fois, à Fabrice RECORD, nos plus vifs remerciements pour son implication, entière et sans faille, dans les domaines qui lui avaient été confiés. Mais il ne quitte pas complètement ce domaine, il ne sera jamais très loin.

Bon courage Fabrice dans tes nouvelles fonctions personnelles.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

18 février	DUPRAT Magdalena, Alexia - Villebon
24 février	EYMERY Adrien - 57, avenue St Eloi
02 mars	AIT OUZEROUAL Ziyad - 30, avenue St Eloi
30 mars	SERAPHINE Martin, Jocelyn, Pierre - 4, rue Joseph Mazabraud
01 avril	GUILLAUMIE Gabrielle, Louise, Nour - 11, avenue St Eloi

MARIAGE

14 mars	DEMARS Jean Louis et NADAL GUTIERREZ Gloria - rue de la Peyrade
---------	---

DECES

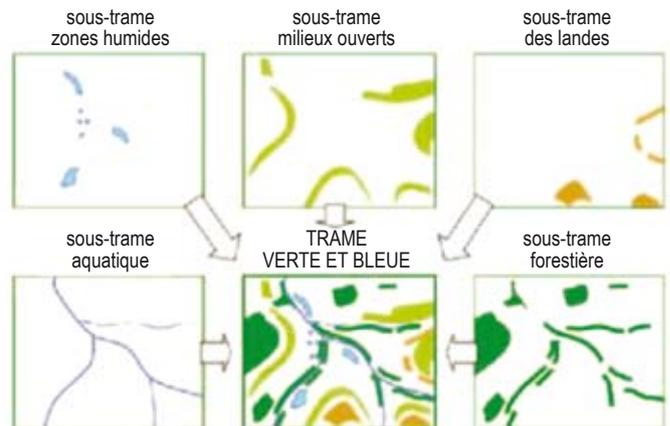
18 février	BORÉ Danielle, Françoise - Le Petit Chervais
17 avril	GILQUIN Jean, Gabriel, Pierre - Envaud
03 mai	LEBOUTET Hubert, Jean, Marie, Georges - Chemin de Boisseuil
14 mai	RYCKEBUSCH Geneviève, Adrienne, Julienne - Ventaud

Plan Local d'Urbanisme

La trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?

La trame verte et bleue (appelée également TVB) est l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement de 2010.

C'est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.



Comment elle s'articule avec les documents d'urbanisme ?

Dorénavant, l'ensemble des documents de planification urbaine (SCoT, PLUi, PLU et Carte communale) doit prendre en compte l'existence de ces trames vertes et bleues. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a réalisé un premier travail en identifiant les trames vertes et bleues à l'échelle de la Région. A chaque territoire ensuite d'affiner le travail.

Aujourd'hui le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Solignac est en révision générale et doit donc prendre en compte le Grenelle de l'Environnement.

La révision est actuellement dans sa première phase de réalisation, à savoir l'écriture du **diagnostic territorial** accompagné d'un **état initial de l'environnement**.

Le bureau d'études HG Territoires, en charge du suivi de la procédure, s'est associé au bureau d'études EcoSAVE, spécialiste des questions environnementales pour mener à bien cette mission. A la suite d'une phase terrain croisée avec les données existantes sur le territoire, le bureau d'études est parvenu à identifier des réservoirs de biodiversité et leurs connexions.

Dans un second temps d'échanges entre les bureaux d'études, les élus et les partenaires, il sera décidé de la traduction de ces trames vertes et bleues dans la rédaction du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Les outils de prise en compte :

Plusieurs outils existent ensuite pour préserver ou rétablir ces continuités écologiques.

L'identification des boisements qualifiés comme importants dans la définition de la trame verte et bleue pourra faire l'objet d'un classement en **EBC** (Espace Boisé Classé) sur les documents graphiques du PLU. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Il interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. (Article L130-1 du code de l'urbanisme).

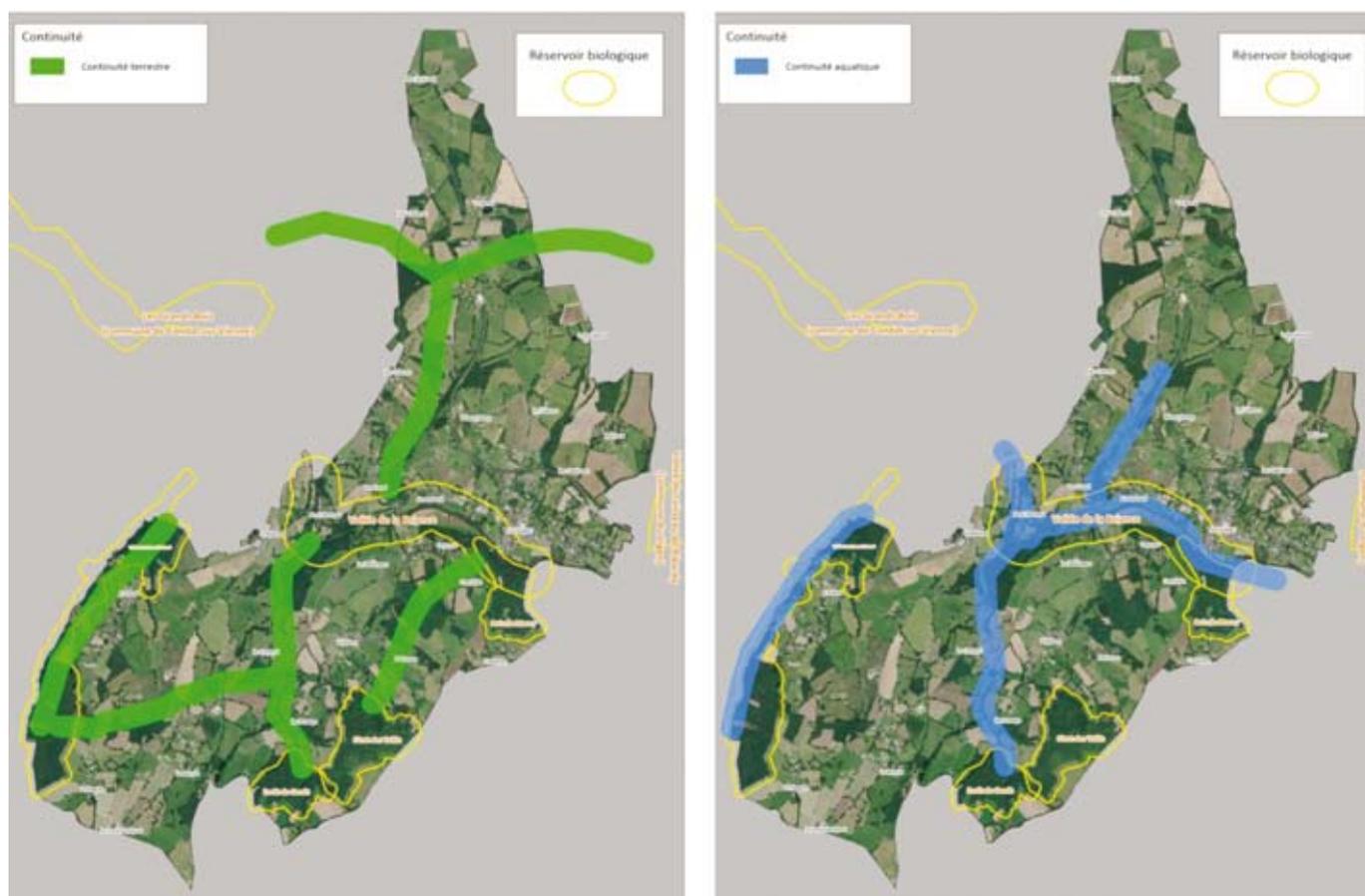
Le règlement du PLU peut identifier et localiser **des éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique** : haies bocagères, zones humides, etc. Il pourra définir les prescriptions de nature à assurer leur préservation. (Article L151-23 du code de l'urbanisme).

Les documents graphiques du PLU pourront localiser et rendre inconstructibles, dans les zones urbaines, **les terrains cultivés et les espaces non bâtis** nécessaires au maintien des continuités écologiques : parc arboré privé, parc public, etc.

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** sont des plans d'aménagement sur des secteurs définis qui permettent de guider l'aménageur potentiel afin de respecter certains éléments qui auront été jugés comme importants lors de la réalisation du PLU. Par l'intermédiaire de ces OAP, des préconisations pourront être écrites pour la prise en compte de la trame verte et bleue.

Trames vertes identifiées sur la commune

Trames bleues identifiées sur la commune



Echelle - 1/30 000 ème

Cartes extraites de l'Etat Initial de l'Environnement (réalisées par le bureau d'études EcoSAVE – mai 2016)

Pour aller plus loin sur les trames vertes et bleues :



<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/acceder-a-la-version-definitive-du-srce-srce-a2162.html>
<http://www.trameverteetbleue.fr/>
<http://www.set-revue.fr/la-trame-verte-et-bleue>

URBANISME : Quand faut-il faire une déclaration préalable de travaux ?

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance qui ne nécessite pas l'obtention d'un permis de construire.

Travaux concernés :

1. Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Renseignez-vous en mairie.

2. Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

3. Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux peuvent concerner :



- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade (fenêtres et volets),
- les travaux de ravalement nécessitent une déclaration préalable s'ils se situent dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique,
- les clôtures.

Votre dossier sera transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France si votre immeuble est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique ou dans le site inscrit de la vallée de la Briance.

Consultez la mairie avant le dépôt de la déclaration pour toutes précisions utiles.

Une coiffeuse à domicile

Julia Hamelin, domiciliée à Solignac, est coiffeuse à domicile et se déplace **du lundi au samedi, de 9h à 19h**, dans un rayon d'environ 25 km.

Pour la contacter : **06 50 22 35 22**

... et un nouvel artisan à Solignac



Multi-accueil « 1,2,3. . . Soleil »

C'est la période pour faire inscrire vos enfants à la crèche 123 Soleil à Solignac, en accueil régulier ou occasionnel, selon les disponibilités.

La responsable est à votre écoute pour tout renseignement. Vous pouvez la contacter par téléphone au 05 55 58 66 69 ou par mail à 123soleil@mutualitelimousine.fr



RAM

Relais Assistants Maternels / Parents « Croque Lune »

Temps d'accueil collectifs : les assistants maternels et les enfants peuvent fréquenter ces temps sur inscriptions. Les enfants jouent et rencontrent d'autres enfants, toujours sous le regard attentif de leur assistant maternel. Pour les assistants maternels, ces temps ont pour objectif d'échanger sur la pratique professionnelle entre professionnels et avec l'animatrice qui les accompagne dans leurs questionnements et leur propose des outils de réflexion. Des séances d'éveil musical et des ateliers de motricité au gymnase (en partenariat avec « Sucre d'Orge et Galipettes ») sont également proposés sur inscriptions et ouverts aux parents.

Actualité : Vendredi 27 mai, trois assistantes maternelles, 7 enfants et l'animatrice du RAM ont rendu visite aux enfants et professionnelles de la crèche « 123 Soleil » pour partager un temps autour de jeux intérieurs et extérieurs. Les enfants ont pu exercer leur créativité autour d'une activité peinture avec des balles et des voitures... Vivement la prochaine rencontre à l'automne !!!

Nouveauté : Lundi 6 juin, les assistants maternels ont élaboré la 1ère Newsletter des assistants maternels du RAM « Croque Lune ». Cette Newsletter aborde l'actualité des assistants maternels et de la profession sous forme de témoignages, d'articles d'information, de partage d'expériences...

Elle sera diffusée à l'ensemble des assistants maternels et mise à disposition des familles.

Temps de permanence :

- ouverts aux assistants maternels pour communiquer leurs places disponibles sur la liste diffusée aux familles, pour des informations sur le contrat de travail, les droits et devoirs liés à la Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur...
- ouverts aux familles pour les accompagner dans leur recherche d'un mode d'accueil, dans leurs démarches d'employeur (Contrat, déclaration URSSAF, calcul du salaire, rémunération des congés payés, information sur l'ensemble des modes d'accueil, des prestations...)





aux crottes de chiens !

La municipalité en appelle au civisme des propriétaires de chiens par respect pour les habitants, les touristes et le travail des agents communaux.

Nous constatons en effet, comme la plupart d'entre vous, une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs et plus largement dans les espaces publics de la commune : parterres de fleurs, pelouse et terrain de pétanque, abords de l'Office de Tourisme sur la place Georges Dubreuil, abords du Pôle Jeunesse (dont la zone occupée par les enfants), parcours santé au stade, etc...

En plus de dégrader l'environnement urbain, les déjections sont dangereuses car elles peuvent provoquer des chutes.

Nous envisageons l'achat et l'installation de distributeurs de sacs mais cela va encore engendrer un coût supplémentaire pour la collectivité. Et ce n'est pas la solution miracle : encore faut-il que les propriétaires des animaux ramassent les crottes de leurs chers toutous !!!

Un chien ne sera propre que si son maître est lui aussi bien éduqué !



Un sauvetage périlleux



Le samedi 5 mars, un habitant de la commune fait appel aux pompiers pour extraire deux de ses agneaux qui sont tombés dans une canalisation. Coincés depuis le début de l'après-midi, les animaux n'arrivent pas à se dégager.

A 18 heures, il est décidé de s'adresser à la municipalité. Deux élus se rendent sur les lieux et font appel à Francis Rivet, agent municipal, qui intervient avec le tractopelle de la commune. Il a fallu creuser la chaussée pour atteindre les deux imprudents qui purent rejoindre, sains et saufs, leurs congénères.

Tour du Limousin 2016

Le Tour du Limousin venant du Vigen traversera la commune au cours de la 4^{ème} et dernière étape, le vendredi 19 août. Un sprint est prévu dans la traversée du bourg.

Lors de la réunion de travail en Préfecture le 29 mars dernier, après les divers incidents survenus en 2015 lors du passage du Tour du Limousin, il a été demandé aux élus de rappeler aux spectateurs le respect des consignes de sécurité au passage de la caravane et des coureurs.



Respectez le code de la route.

La plus grande vigilance vous est demandée pour la protection de vos enfants.

Ne laissez pas divaguer vos animaux.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) recherche des familles d'accueil



Dans quel but ?

Accueillir au quotidien des mineurs et jeunes majeurs, filles et garçons, au titre de l'enfance délinquante.

Quels sont les critères pour devenir famille d'accueil ?

Quel que soit le lieu d'habitation, l'âge, la configuration familiale, la situation professionnelle, les possibilités d'accueil (semaine, vacances scolaires, week-end), seule la volonté de s'investir est importante.

Quelles sont les qualités requises ?

Les familles doivent faire preuve de qualités relationnelles, d'écoute, d'autorité, de fermeté, de patience, de bon sens, d'humilité, de curiosité pour réussir à tisser des liens de confiance avec des jeunes

aux situations complexes très souvent en opposition avec le monde des adultes.

Quelles seront les missions des familles d'accueil ?

Elles accueilleront ces jeunes en difficultés pour leur offrir un cadre de vie familial sécurisant, protecteur et structurant pour un temps déterminé par une décision judiciaire. Elles devront collaborer avec une équipe pluridisciplinaire de la PJJ.

Les familles d'accueil sont-elles accompagnées ?

Elles bénéficient de l'aide des agents de la PJJ, notamment grâce à une permanence éducative tous les jours de l'année, 24h/24.

Comment devenir famille d'accueil à la PJJ ?

Vous pouvez contacter la Direction de l'Etablissement de Placement Educatif de Limoges :

130, av. Ernest Ruben - 87000 Limoges
(directrice de service :
Rachel PIETERAERENTS)

Tél. 05 55 77 04 89 – Fax 05 55 33 51 16
uehc-limoges@justice.fr



EN TANT QUE PARTICULIER, AI-JE LE DROIT DE BRÛLER MES DÉCHETS VERTS DANS MON JARDIN ?

La réponse est sans appel : cette pratique est interdite en Haute-Vienne depuis maintenant trois ans.

Il y a encore quelques années, l'emploi du feu pour le brûlage des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) était encore autorisé en certaines périodes de l'année, notamment à

l'automne, sur certaines communes du département. Cette pratique est désormais interdite toute l'année et en tout lieu du département depuis l'application de l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2013.

Les raisons de cette réglementation ? La volonté des autorités de renforcer la prévention des incendies et de préserver la qualité de l'air.

Notons que cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre toute l'année s'étend également aux professionnels et aux collectivités locales.

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

QUE FAIRE ALORS DE MES DÉCHETS VERTS ?

En tant qu'usager de Limoges Métropole, 4 solutions sont à ma disposition

LE BROYAGE DE BRANCHES

Deux types de prestations sont proposés par Limoges Métropole.

- **NOUVEAU !** La mise à disposition gratuite de broyeurs électriques à la journée.
- La prestation de broyage à domicile par un agent de l'agglo pour un montant de 15 € TTC par heure effective de broyage.

Dans les cas, le broyat obtenu est à conserver par le particulier à des fins de paillage au jardin ou de compostage.



LE MULCHING

En utilisant une tondeuse mulching, les tontes sont laissées sur place et se décomposent en seulement quelques jours.

- **NOUVEAU !** Limoges Métropole vous rembourse l'achat de votre tondeuse mulching ou de votre kit mulching pour tondeuse à hauteur de 20 % avec un plafond de 100 €.



LE COMPOSTAGE DANS MON JARDIN

Limoges Métropole vous propose trois modèles de composteurs en plastique recyclé suivant la taille de votre jardin.

- **NOUVEAU !** Le premier composteur correspondant à la taille du jardin et un seau de pré-collecte vous seront remis à disposition « gratuitement » (au même titre que les bacs) sous réserve du redimensionnement du volume du bac vert à ordures ménagères si nécessaire.



L'APPORT EN DÉCHÈTERIE

Les 11 déchèteries sur le territoire de Limoges Métropole vous accueillent également si vous n'êtes pas séduits par les trois premiers services à hauteur de 25 passages par foyer et par an maximum.



N'hésitez pas à contacter la Direction de la Propreté au tél. 0 800 86 11 11 (appel gratuit) pour tout renseignement complémentaire. Vous retrouverez également l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2013 sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne : <http://www.haute-vienne.gouv.fr/Actualites/2014/Feux-de-plein-air>

Zéro déchet-Zéro gaspi

L'AGGLO ET MOI ON FAIT LE PARI !



J'achète une poule,
l'agglo me rembourse 5 euros !

J'achète un poulailler,
l'agglo m'en paie la moitié*

Et je valorise mes déchets... en œufs frais



M Limoges
Métropole
L'AGGLO

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zer
GASPILLAGE

Renseignements : Direction de la propreté
N° vert (appel gratuit) : **0 800 86 11 11**
www.agglo-limoges.fr



*5 € remboursés par poule achetée (2 poules max) et 50 % du prix du poulailler (hors la limite de 50 €).

AIDE A L'ACHAT DE POULES • COMPOSTEURS GRATUITS • PRÊT DE BROyeurs

La charte de vie associative

Les associations ont besoin de la mairie (subventions, locaux, matériels,...) et la mairie a besoin des associations (animation du village, lien social, venue de personnes extérieures,...). Partant de ce constat, la municipalité a souhaité formaliser ces relations par la signature d'une « charte de vie associative » sur la base d'engagements réciproques.

Le 9 février dernier, les responsables de 17 associations œuvrant sur la commune ont répondu à l'invitation de l'équipe municipale pour la présentation de cette charte. Cette dernière a été lue et corrigée en fonction des remarques des différents intervenants.

Plusieurs documents ont été présentés :

- Le dossier de demande de subvention à compléter et à transmettre à la mairie par mail ou par courrier avant le 1^{er} mars de l'année en cours,
- La fiche permanente d'identification de l'association (à compléter uniquement la 1^{ère} année et à modifier en cas de changement) afin d'avoir les coordonnées exactes des responsables,



- Les fiches de demande de matériel et de salle municipale à compléter en cas de besoin.

Nous sommes bien conscients que tout changement peut être déroutant mais ce nouveau dossier n'engendre pas de surcroît de travail pour les bénévoles, certains documents (attestation d'assurance par exemple) ont été demandés en début d'année et seront conservés pour éviter de les réclamer à chaque demande de matériel ou de prêt de salle.

Cette modification n'impacte absolument pas l'attribution des subventions dont les montants sont, dans la grande majorité, restés identiques à ceux accordés les années précédentes.

Nous restons, bien entendu, à l'écoute de toutes nos associations et de ses bénévoles.

Société de pêche



Après un automne n'ayant pas montré son vrai visage, nous pouvions craindre que les cours d'eau ne présentent un niveau trop faible pour l'ouverture de la pêche à la truite. Heureusement les pluies survenues en début d'année ont pallié à cette défaillance. Mais, afin que chaque pêcheur, qu'il soit inconditionnel ou néophyte, ne rentre bredouille, nous avons, préalablement à cette date, effectué un déversement de truites d'élevage. Le parcours loisir (de Chambon au Pont-rompu) a été ainsi pourvu mensuellement en truites ARC offertes par la Fédération de Pêche. Notre société, l'AAPPMA Vienne Briance, a, de son côté effectué trois déversements : l'un à l'ouverture, les suivants fin avril et fin mai.

Comme chaque saison nous organiserons trois concours de pêche : le premier "concours Jeunes Pêcheurs" destiné aux jeunes âgés de 6 à 16 ans se déroulera le 2 juillet à 14h au stade de Solignac (inscriptions à partir de 13h). Les adultes ne seront pas

oubliés car le dimanche 10 juillet à 8 h nous organiserons un concours ouvert à tous, puis le mercredi 24 août à 14h un concours réservé aux pêcheurs de plus de 55 ans. Ces deux derniers se dérouleront à Pomaret sur un étang aimablement mis à notre disposition, pour cette occasion, par la famille Faucher.

Bonne chance à tous...



Office de Tourisme

L'Office de Tourisme a reçu près de 9300 visiteurs, une fréquentation stable par rapport à 2014, dont 13% de clientèle étrangère : Anglais : 30% (en hausse), Belges : 19%, (en baisse), Néerlandais : 15% (stable), Allemands : 14% (en baisse), divers : 22% (Italie, Espagne, Australie, Nouvelle Zélande...).

Les visites guidées de l'abbatiale, organisées en juillet et août le dimanche, ont connu une forte augmentation, plus 34% par rapport à 2014. Lors des journées du patrimoine, les visites guidées de l'abbatiale, l'abbaye et la conférence sur le symbolisme de l'abbatiale de Solignac ont attiré 600 personnes sur les 2 jours. Les visites guidées demandées par des groupes sont en augmentation également. Le président adresse un grand merci aux deux guides bénévoles, Marilau Raimbault et Edmond Laubat.

L'Office de Tourisme est présent au côté des associations de la commune tout au long de l'année, diffuse leurs manifestations sur divers sites Internet et se charge des locations du terrain de tennis, de vente de cartes de pêche...

Au programme de l'année 2015, l'Office de Tourisme s'est investi, comme à son habitude, dans l'organisation des manifestations :

- exposition/vente des sculptures en métal de l'artiste local, Jean-Pierre Leplat
- participation au marché de Producteurs de Pays place de la Briance, qui malheureusement n'a pas rencontré un grand succès à cause du temps diluvien



- organisation du vide-greniers, avec 408 exposants, en hausse de 11% par rapport à 2014 malgré un nombre important de vide-greniers le même jour, ce qui est nouveau. Notre manifestation a cependant remporté un grand succès
- l'huître en fête qui célébrait son 12^{ème} anniversaire a battu tous les records de fréquentation depuis sa création, grâce au temps magnifique et à sa notoriété grandissante

Membres du bureau :

- Président : Claude OYARSABAL
- Vice-Président : Edmond LAUBAT
- Secrétaire : Clotaire PASCAUD
- Secrétaire adjoint : Laurent SUPLISSON
- Trésorier : Gérald PICHONNAUD
- Membres du Conseil d'Administration :
Françoise CHAUMEIL, Michel CORNEE,
Jérémy DESCLOUS, Catherine GEOFFROY,
Sylvie GUITARD, Alain LAFEUILLE, Colette ROUBET

Prenez dates :

- **10 juin : le marché de Producteurs de Pays**
- **4 septembre : vide-greniers : les inscriptions sont déjà ouvertes**
- **5 novembre : l'huître en fête**

Le président Claude OYARSABAL revient sur la chaleureuse et amicale ambiance qui règne au sein de la belle équipe de l'Office de Tourisme. Il se félicite du dynamisme et de l'enthousiasme de ceux qui forment cette association. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Comité de Jumelage de Solignac



Le Comité de Jumelage vous informe de ses projets

Séjour de nos amis Belges

Nous sommes heureux d'accueillir nos jumeaux de Stavelot **du 23 au 27 juin**. Diverses activités sont au programme : visite du Musée Adrien Dubouché, participation aux festivités des Ostensions de Saint Junien...

Un dîner de gala a eu lieu le **vendredi 24 juin** à 20h, avec animation des danseurs du Réveil Ardennais (le groupe folklorique de Stavelot) et du groupe limousin l'École du Barbichet.

Tous les Solignacois ont été invités à participer aux différents moments de cette rencontre.

Séjour en Espagne

Nos amis de Riba-Roja (en Catalogne) nous invitent à fêter nos dix ans de jumelage dans leur joli village. Départ de Solignac le 5 août au matin et retour le 8 août au soir.

Accueil chez l'habitant.

Renseignements et inscriptions pour le voyage à l'office de tourisme : possibilité de voyager en minibus ou en covoiturage.

Repas espagnol

Notre traditionnel repas espagnol aura lieu le samedi **1^{er} octobre** à la salle des fêtes.

Au menu : Tapas, paëlla, buffet de desserts, et une bonne ambiance garantie !

Inscriptions à l'office de tourisme.

Commission jeunes : appel à candidatures !

Le Comité de Jumelage souhaite réunir un conseil de jeunes de 15 à 25 ans. Ce conseil aurait pour rôle de donner des idées d'activités ou de voyages qui concerneraient les jeunes.

Si vous avez entre 15 et 25 ans et envie d'exprimer vos souhaits, il vous suffit de laisser votre nom et vos coordonnées à l'office de tourisme, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Aïkido : portes ouvertes au dojo

L'association Aïkido Club Val de Briance ouvre les portes du Dojo de Solignac le **samedi 10 septembre de 15 h à 17 h**. C'est l'occasion de venir découvrir cette discipline ouverte à tous.

Les entraînements hebdomadaires reprendront le **lundi 12 septembre de 19h à 20h 30**.



Une équipe senior de football féminin à l'U.S.S.V.

Tel était le souhait depuis plus d'un an d'un petit groupe de filles déjà très impliquées au sein du club.

En fin d'année 2015, le groupe décide de structurer son projet et contacte un ancien joueur du club afin de mettre en place des entraînements réguliers.

Assez rapidement, les séances du mardi soir à 20 heures qui comptabilisaient 6 personnes maximum deviennent de vrais entraînements accueillant jusqu'à 15 protagonistes.

Aujourd'hui, le groupe continue de s'étoffer avec chaque mois de nouvelles personnes venant découvrir la pratique du football (la plupart des participantes n'ayant jamais joué auparavant).

L'effectif actuel permet d'envisager de façon positive l'engagement d'une équipe en championnat dès la saison prochaine.

Pour la saison prochaine, l'USSV recrute et invite toute personne qui serait intéressée à la pratique ou à l'encadrement du football homme ou femme. Nous recherchons également des arbitres.

L'Union Sportive Solignac Le Vigen est un club convivial, familial. L'USSV un club à part...

Pour nous rejoindre :

Site internet :

<http://www.ussolignaclevigen.fr/>

Page facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/pages/Union-Sportive-Solignac-Le-Vigen/>





L'actualité du Tennis Club Val de Brianç

Les deux équipes masculines sont actuellement engagées chaque dimanche dans les championnats d'été.

Lors du Trophée Verbier, le championnat d'hiver, les résultats ont été contrastés cette année : l'équipe 2 a terminé à la première place de sa poule en division 5, mais l'équipe 1 n'a pu faire mieux qu'une sixième place en division 3.

Le tournoi interne masculin du club se déroule en parallèle, depuis le 4 mars. La finale se tiendra le 25 juin sur le terrain du Pont Rompu. La municipalité de Solignac procèdera à la rénovation de ce terrain dans le courant de l'année.

Les Amis de Solignac



Le club de pétanque « Les Amis de Solignac » a organisé le samedi 12 mars un concours de belote dans une excellente ambiance avec une soixantaine de joueurs.

Sur le plan sportif, des rencontres de championnat départemental ou des confrontations avec d'autres clubs ont été très conviviales avec des résultats encourageants.

D'autre part, nous nous sommes engagés dans divers championnats régionaux où chaque joueur a fait de son mieux.

Chacun doit continuer à faire connaître notre club dans les meilleures conditions.



Du 27 août au 11 septembre, le club organise son Tournoi Open, ouvert aux joueuses et aux joueurs de Non Classé à 15/1. Tout joueur licencié peut participer à ce tournoi. Son actualité sera affichée sur le site du club (<http://www.club.fft.fr/tcvaldebriance>), avec les numéros des personnes à contacter pour les inscriptions.

Enfin, les membres du club participeront comme chaque année à l'organisation du Marché des Producteurs de Pays de Solignac, place de la Brianç, le 19 août.



Prochain rendez-vous : le samedi 10 septembre à 14h au stade du Vigen pour un concours ouvert à tous.

Nous souhaitons augmenter nos effectifs. Si vous souhaitez nous rejoindre et adhérer à notre club, contactez-nous :

cassanais@gmail.com

Voici les beaux jours qui arrivent et avec eux l'arrivée des fruits rouges si savoureux. Ils apportent à l'organisme plein de bonnes choses : ils soulagent notre système veineux, nous donnent une bonne mine, sont très peu caloriques... Donc il ne faut pas s'en priver. Voici 2 recettes qui vous permettront de les apprécier crus ou cuits.

Tiramisu aux fruits rouges en verrine

Ingrédients / pour 4 personnes

- 200 g de mascarpone
- 3 œufs
- 100 g de sucre
- zeste haché d'1/4 de citron vert non traité
- 200 g de fruits rouges (fraises, framboises, myrtilles)
- 10 biscuits roses de Reims ou biscuit à la cuillère



Réalisation

Temps de préparation 20 mn

Temps de repos 1 h

Préparation

Mélanger le mascarpone, 50 g de sucre et les jaunes d'œufs jusqu'à l'obtention d'une crème. Ajouter les zestes de citron vert et mélanger à nouveau.

Monter les blancs en neige. Les incorporer délicatement à la préparation au mascarpone en soulevant la masse pour ne pas casser les blancs.

Préparer un coulis de fruits rouges : mixer environ 150 g de fruits rouges avec 50 g de sucre.

Montage des verrines

Déposer dans chaque verre 2 biscuits roses de Reims cassés. Ajouter du coulis de fruits puis disposer un peu de crème au mascarpone. Mettre encore un peu de coulis de fruits, quelques fruits frais puis une autre couche de crème. Réfrigérer pendant au moins une heure.

Pour finir

Décoration : avant de servir, mettre un peu de biscuit rose émietté sur le dessus de la verrine puis quelques fruits frais. C'est prêt !

Crumble aux fruits rouges

Ingrédients

- 350 g de fruits rouges (framboises, myrtilles, groseilles)
- 125 g de farine
- 125 g de poudre d'amandes
- 125 g de cassonade
- 125 g de beurre mou



Préparation

Mélangez la farine, la poudre d'amandes et la cassonade dans un saladier.

Incorporez le beurre mou et mélangez du bout des doigts jusqu'à obtenir une pâte sableuse. Préchauffez le four à 180°C.

Nettoyez et épongez les fruits rouges. Placez-les dans le fond du plat beurré.

Emiettez ensuite la pâte à crumble. Enfournez et faites cuire pendant 30 minutes, jusqu'à ce qu'il soit bien doré.

Laissez tiédir le crumble aux fruits rouges.



Agenda des manifestations 2016

JUILLET

1-14	Art Up	Exposition de peintures	Salle de la Fanfare
2	AAPPMA	Concours jeunes pêcheurs à 13h	Stade Raymond Breuil
3	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale
8	Association des Marché de Producteurs de Pays	Marché de Producteurs de Pays à 17h30	Place de la Briance
10	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale
10-12	Artistes locaux et municipalité	Exposition – peintures et photos	Salle des Fêtes
14-15	Artistes locaux et municipalité	Exposition d'artisanat d'art	Salle de la Fanfare
15	SIVOM	Feu d'artifice	Le Vigen
17	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale
19	Les Cordes d'Argent	Concert à 20h30	Abbatiale
22	Association des Marché de Producteurs de Pays	Marché de Producteurs de Pays à 17h30	Place de la Briance
24	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale
31	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale

AOUT

1-15		Exposition – calligraphies Yvonne Demars	Salle de la Fanfare
5	Association des Marché de Producteurs de Pays	Marché de Producteurs de Pays à 17h30	Place de la Briance
7	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale
7	Festival 1001 Notes	Concert	Abbatiale
14	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale
19	Association des Marché de Producteurs de Pays	Marché de Producteurs de Pays à 17h30	Place de la Briance
21	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale
28	OT	Visite commentée de l'abbatiale à 15h30	Abbatiale

SEPTEMBRE

2	Association des Marché de Producteurs de Pays	Marché de Producteurs de Pays à 17h30	Place de la Briance
4	OT	Vide-greniers de 8h à 18h	Bourg
17-18	OT	Journées du Patrimoine	

OCTOBRE

1	Comité de jumelage	Repas espagnol à 19h	Salle des fêtes
---	--------------------	----------------------	-----------------

NOVEMBRE

5	OT	L'huître en Fête de 9h à 17h30	Stade Raymond Breuil
---	----	--------------------------------	----------------------

ET TOUT L'ETE

Chaque samedi : marché place Georges Dubreuil
Tous les 1^{er} samedis du mois : foire place Georges Dubreuil